TRAVAUX/VOIRIE, UZÈS

Uzès : coupures d'eaux par secteur à partir de jeudi 10 mars

Ce jeudi 10 mars, et chaque semaine, des coupures d'eau par secteurs auront lieu. Elles dureront moins d'une heure, de nuit et seront effectuées par quartier. Si nécessaire, un programme de rénovation sera lancé. La Ville d'Uzès poursuit ainsi l'amélioration de son réseau d'eau potable et économise ainsi les ressources. Consultez le calendrier en ligne pour vous organiser. Publié le 08/03/2022

Publié le 08 mars 2022

Des coupures d'eau par quartier seront réalisées par la commune à partir du jeudi 10 mars. Photo archive 2016 lors de la mise en place du schéma directeur de l'eau

"Un complément au schéma directeur d'alimentation en eau mis en place, il y a six ans par la commune va permettre de poursuivre les améliorations sur le réseau d'eau potable. A compter de ce jeudi 10 mars, chaque semaine des coupures d'eau de 30 à 45 minutes vont permettre de rechercher des fuites éventuelles" explique le responsable du service des eaux d'Uzès. Ces interventions vont permettre de *"surveiller le débit de l'eau en isolant un secteur pour détecter les éventuelles fuites. Ce qui permettra de lancer les réparations et économiser ainsi l'eau"* ajoute-t-il.

Les secteurs concernés par les coupures qui n'exèderont pas 45 minutes sont :

- **du jeudi 10 au vendredi 11 mars de 00h à 5h** : **secteurs Chemin du Paradis, Emeraude et Escalette**

Secteurs concernés : Escalette, St Ferréol, chemin des Balmes, route de Nîmes (Ombrière et parking refuge), Pompidou, quartier des gardians, chemin des carrières, Bargeton, Californie, Malaric, Paradis, rue des amoureux, Galerie des pâtres, chemin de Panama, route d'Arpaillargues.

- **du jeudi 17 au vendredi 18 mars de 00h à 5h: secteur route Alès et av. de la Gare**

Secteurs concernés : route d'Alès, quartier des oiseaux, chemin de la Flesque, chemin des Haras, chemin

ancienne gare, chemin des deux ponts, chemin de Montaren, chemin Charles François Landry, chemin du Pas du loup (partie haute), chemin du mas Vert, rue Olivier de Serres, rue du Docteur Gardes, avenue des Cévennes, rue Verdier Allut, rue Firmin Abauzit, rue du 19 mars 1968, rue du 8 Mai 1945, rue Joseph Lacroix, rue des Lauriers - Cèdres, avenue George Chauvin, avenue de la Gare, avenue de la Libération, rue Henri Peladan, rue des Bouvreuils, avenue Moïse Charras, rue JJ Brousson, chemin de la Gare, rue du 19 mars 1968.

- **du jeudi 24 au vendredi 25 mars de 00h à 5h : quartier Jols - Pas du Loup**

Secteurs concernés : chemin des Mirabelles, route de Jols, chemin des Cades, chemin du Mas Licon, chemin de Montaren (côté droit), route de St Ambroix, chemin de Mayac, chemin de Trinquelaïgue, chemin de la Rivière, quartier des peintres, chemin de St Géniès, chemin des 3 Tourettes, chemin du Peiroulet, rue de la Chapelle, rue du soleil Levant, chemin de Grézac, chemin du Cimetière, chemin Abraham Mazel, chemin de la Lauze, rue St firmin, rue Ferdinand Roybet, rue Abel Bruyner, rue Dhuoda, rue Henri Voulland, avenue Louis Alteirac, rue Alphonse Daudet, rue des Amandiers, rue Jules Couderc, chemin des Aubépines, place St Géniès, rue Emile Brunet, rue Alexandre Cellier, chemin du Pas du Loup, chemin de la Plateforme.

- **du jeudi 31 mars au vendredi 1er avril de 00h à 5h : quartier Pont des charrettes**

Secteurs concernés : rue de l'Alzon, route de Remoulins, rue des castors, rue du Pigeonnier, chemin du Moulin Vernis, chemin du Mas de Rey, chemin de St Maximin, chemin de St Maximin, chemin du mas de France, chemin du Mas des Violettes, chemin des Arbousiers, chemin de Carrignargues, chemin de la Garrigue, chemin de la Cascade, chemin de la Lavande.

Les coupures ne devraient pas excéder 45 minutes. En cas de pluie, elles seront reportées d'une semaine sur l'autre. Renseignements et informations auprès du service des eaux de la Ville d'Uzès au 04 66 03 48 48

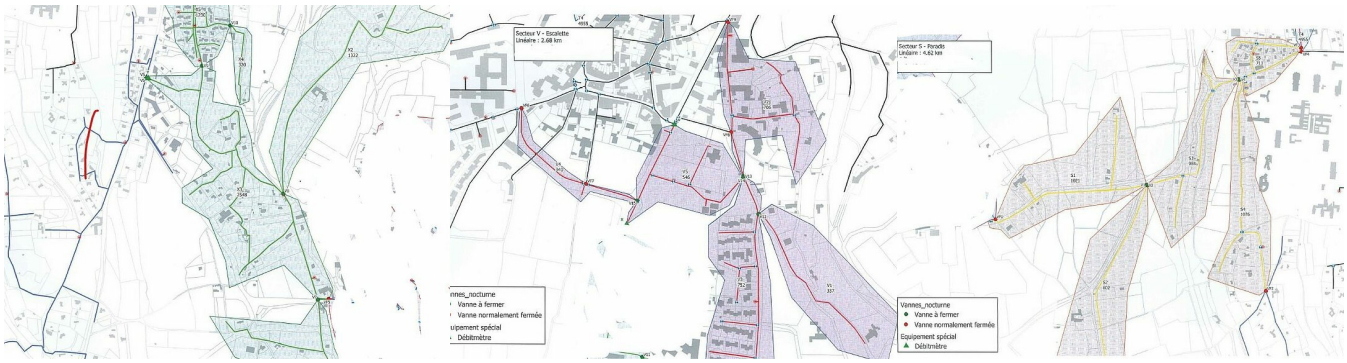

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)